

Communiqué de presse

Le berceau de la race charolaise, candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO

La race charolaise sera à l'honneur de la prochaine édition du Salon international de l'agriculture, à Paris, Porte de Versailles, du 22 février au 1^{er} mars 2020.

Savez-vous que le berceau de cette race à viande, situé au cœur du Pays Charolais-Brionnais au sud de la Bourgogne, est candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

En décembre 2011, sur la proposition de son président, Jean-Marc Nesme, les élus du Pays Charolais-Brionnais se sont engagés dans un projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité du berceau de la race bovine charolaise.

Le Charolais-Brionnais est le berceau de la race charolaise, aujourd'hui mondialement connue et reconnue pour ses qualités d'élevage et bouchères. L'élevage marque fortement le paysage bocager de cette petite contrée du sud de la Bourgogne, riche d'un patrimoine culturel et naturel préservé et mis en valeur dans le cadre du label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire », obtenu du ministère de la Culture et de la Communication en 2007.

La reconnaissance du paysage culturel de l'élevage bovin charolais contribuerait à valoriser et préserver un système d'élevage durable qui a fait ses preuves et qui répond aux préoccupations actuelles de la société et aux attentes des consommateurs en matière alimentaire et environnementale.

Une candidature sur la bonne voie !

En mars 2018, le projet porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Charolais-Brionnais a été inscrit sur la liste indicative de la France. Cette première reconnaissance nationale confirme l'intérêt du projet.

Le comité a reconnu que le Bien proposé par le Pays Charolais-Brionnais : « *constitue un véritable enjeu à la fois scientifique et sociétal, en raison de son intérêt pour l'histoire de l'alimentation mondiale et pour celle des relations entre un territoire, son élevage et ses éléments constitutifs* ».

En avril 2019, le Comité national des Biens français du patrimoine mondial a reconnu la valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel de l'élevage bovin charolais.

Le projet doit encore franchir **deux étapes** – la délimitation du périmètre et la préparation du plan de gestion – avant que la France ne puisse porter le dossier devant le Comité du patrimoine mondial.

Un paysage culturel évolutif vivant

Dans le berceau de la race bovine charolaise, l'élevage s'est transformé depuis ses débuts au XVIII^e siècle, mais ses évolutions n'ont pas entraîné de changement dans les traits essentiels du paysage. Le paysage et ses composantes (fermes traditionnelles, murets de pierre sèche, mares, cours d'eau, systèmes d'irrigation, haies, arbres, etc.) constituent l'objet de la candidature. Sans oublier la vache charolaise qui vit dans ce paysage !

Les hommes ont façonné un parcellaire bocager qui a contribué au développement de cette race exceptionnelle. La précision des pratiques d'élevage est à l'origine d'un paysage bien particulier et entretenu, qui a peu d'équivalent dans le monde. L'élevage à l'herbe est à l'origine d'une viande de qualité, reconnue par une appellation d'origine protégée (AOP Bœuf de Charolles) et plusieurs signes de qualité. Les éleveurs sont les garants de l'entretien des paysages. La candidature au patrimoine mondial doit veiller à ce que les évolutions futures de ce paysage n'effacent pas les traces du passé.

Enjeux

Le projet est porté par les habitants, les éleveurs et les élus du Pays Charolais-Brionnais, les organisations professionnelles agricoles, les associations culturelles et patrimoniales. Il est soutenu par la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire et l'ensemble des partenaires institutionnels du Pays Charolais-Brionnais.

L'OS Charolais-France et le Herd-book Charolais soutiennent le projet et se mobilisent pour sa réussite.

La candidature porte des enjeux patrimoniaux et économiques :

- faire reconnaître les valeurs de l'élevage bovin à l'herbe
- préserver un paysage de bocage et un patrimoine bâti remarquables
- valoriser les productions agricoles locales
- mettre en lumière le travail des éleveurs
- contribuer à la diversification économique du territoire
- transmettre des connaissances et un patrimoine
- prendre en compte les activités d'élevage dans l'évolution future du pays.

Atouts

La candidature bénéficie de plusieurs atouts :

- un projet original au regard des Biens déjà inscrits : le premier bocage et le premier paysage lié à l'élevage bovin,
- qui présente un intérêt patrimonial, scientifique et culturel,
- qui s'inscrit dans les problématiques actuelles concernant l'élevage, la relation à l'animal et l'histoire de l'alimentation humaine.

L'élevage charolais tel qu'il est pratiqué dans le berceau de la race :

- valorise de vastes espaces en herbe
- contribue, par l'entretien de ces espaces, à la prévention des risques (inondations)
- participe au maintien des prairies et des haies qui ont un rôle écologique
- contribue au stockage du carbone dans le sol des prairies
- produit une viande saine et de qualité
- a un rôle social et économique pour le territoire.

La reconnaissance du berceau de la race charolaise au patrimoine mondial serait un moyen de préserver un système durable qui a fait ses preuves et qui répond aux préoccupations actuelles de la société et aux attentes des consommateurs en matière alimentaire et environnementale.

Contact : PETR du Pays Charolais-Brionnais, Dominique Fayard, directrice, chargée de la candidature, contact@charolais-brionnais.fr 03 85 25 96 36, Jean-Marc Nesme, président, 06 83 81 33 44.